

Lors de son déplacement dans le lycée professionnel Marcel Deprez à Paris, la Ministre de l'EN a annoncé le vendredi 28 janvier une série de mesures concernant la voie professionnelle. Certaines entreront en vigueur dès la rentrée 2016. Nous les commenterons dans un prochain bulletin :

Une période de consolidation et de confirmation de l'orientation

Dès la rentrée 2016, il sera mis en place "une période de consolidation et de confirmation de l'orientation pour tous les élèves en seconde professionnelle". "Concrètement, un élève qui s'aperçoit qu'il s'est manifestement trompé d'orientation pourra, jusqu'aux vacances de la Toussaint, à sa demande et sur proposition de l'équipe pédagogique de son lycée, changer d'orientation. Il pourra choisir un autre secteur professionnel enseigné en alternance, une réorientation en lycée général ou en lycée technologique.

"Une nouvelle campagne d'affectation aura lieu dans Affelnet aux vacances de la Toussaint avec la possibilité d'inscrire de nouveaux souhaits. Cela répond à une inquiétude des parents : un choix irréversible en cas d'erreur" et permettra "d'éviter une orientation subie", explique la Ministre.

Mise en place des jumelages entre les collèges d'une part, et les LP et les CFA d'autre part

Des jumelages seront mis en place à partir de la rentrée scolaire 2016 entre les collèges d'une part, et les lycées professionnels et les CFA d'autre part, rappelle la ministre. Ces jumelages pourront donner lieu à des visites des établissements respectifs, activités sportives et culturelles en commun. Pour la ministre, "ces jumelages permettront aux équipes de mieux se connaître pour mieux épauler les élèves dans leur choix d'orientation en 3^{ème} et de lever les a priori".

Une semaine dédiée à la préparation aux stages

"Concrètement, cette semaine pourra se dérouler en amont ou pendant la première semaine de stage, en petits groupes d'élèves, sur le site d'une entreprise ou dans l'établissement avec des chefs d'entreprise et des professeurs de lycée professionnel", précise le ministère dans son dossier de presse.

Généralisation des journées d'accueil et d'intégration.

À la rentrée 2016, tous les élèves de seconde bénéficieront de ce moment d'accueil d'une durée de 1 à 3 jours, destinés à leur permettre de faire connaissance avec leur établissement, l'équipe pédagogique et les autres élèves.

Vers des mesures sur le recrutement des contractuels à la rentrée 2017

"Les contractuels après des années dans un établissement passent le concours et se retrouvent mutés à l'autre bout de la France. L'idée, sans révolutionner notre système d'affectation, est de se poser la question sur l'enseignement professionnel, de voir comment maintenir ces contractuels dans leurs établissements".

Mouvement Inter-académique : GT barème et dossiers médicaux

Cette année dans l'académie de Bordeaux, 142 PLP participent au mouvement inter-académique dont 93 stagiaires qui sont en obligation de mutation. L'attractivité de notre académie ne fait aucun doute puisque 78% de ces stagiaires souhaitent rester en Aquitaine.

L'attribution des bonifications pour raison médicale/sociale a nécessité l'examen de 17 dossiers. Après échanges avec l'administration sur les dossiers déposés, 4 ont obtenu une bonification de 1000 pts au titre médical et 4 autres sur critères sociaux / ressource humaine. Pour deux autres collègues qui n'avaient pas déposé de dossier médical, une bonification de 1000 pts leur a été attribuée sur leur vœu 1 Bordeaux pour raison sociale/ressource humaine.

Madame Gaudy a bien rappelé que ces bonifications n'étaient données que pour le mouvement inter donc aucunement acquises pour le mouvement intra si les collègues restent dans l'académie de Bordeaux.

A l'issue de ce groupe de travail, nous avons informé les collègues de leur barème définitif. Si toutefois vous n'aviez pas reçu l'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Mouvement spécifique Inter-académique 2016

Les groupes de travail concernant le mouvement spécifique (chef de travaux, postes à compétences particulières, BTS...) se tiendront le mercredi 3 février 2016. A l'issue de ces réunions, les commissaires paritaires nationaux informeront les adhérents par mail des décisions prises. Pour plus de renseignements, vous pourrez bien sur les contacter par mail (capn@snuep.fr).

A noter que ces résultats ne seront définitifs qu'après les commissions administratives paritaires nationales qui se dérouleront les jeudi 3 et vendredi 4 mars 2016.

La poursuite d'études est un droit

Le ME a mis à la disposition des élèves et de leurs parents une plateforme Admission Post-Bac qui permet la préinscription des étudiants en 1ère année de licence et coordonne les admissions dans les formations sélectives publiques et privées (STS, IUT, Ecoles ...). Mais cette orientation constitue un moment difficile à supporter et surtout pour les Bacheliers professionnels car les choix sont limités ainsi que les moyens.

Nous sommes directement impliqués comme parents ou comme citoyens car nous portons des valeurs et nous défendons le droit de nos enfants d'aller le plus loin possible pour construire un projet professionnel. Comme nous réclamons des moyens pour les plus modestes afin qu'ils atteignent cet objectif. Les deux illustrations ci-dessous motivent ce qu'on vient d'écrire :

- Le Parlement britannique (janvier 2016) s'est prononcé en faveur de la suppression des bourses destinées aux étudiants issus de foyers modestes, elles seront remplacées par des prêts étudiants !
- Le mercredi 23 décembre 2015, le congrès chilien a adopté une loi sur la gratuité de l'enseignement supérieur pour les étudiants inscrits dans un établissement accrédité par l'État et à but non lucratif. La gratuité sera progressivement mise en place à partir de mars 2016, par une généralisation des bourses à destination des étudiants issus "des ménages les plus vulnérables du pays" et inscrits dans l'une des 30 universités participant à ce processus, précise le ministère de l'Éducation chilien. Ainsi, 178 000 étudiants bénéficieront de cette gratuité en 2016 (18%).

Compte rendu CTSD de la Gironde

Le CTSD sur les moyens horaires donnés aux établissements s'est tenu le 28 janvier 2016 à la DSDEN 33.

Le SNUEP-FSU, au sein de la délégation FSU, a dénoncé le manque de moyens alloué à l'enseignement professionnel et la consigne de regroupement de filière pour l'enseignement général. Ce regroupement, instauré depuis la réforme de la voie professionnelle de 2009, permet au rectorat de faire des économies sans tenir compte des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

De même, les consignes d'augmenter le pourcentage d'orientation d'élèves de 3^{ème} vers les voies générales et technologiques tarissent certaines filières.

Le SNUEP-FSU a dénoncé la diminution importante de moyens prévus pour les SEGPA (différentiel de -13% entre prévision février 2015 et prévision janvier 2016) alors même que les effectifs prévus augmentent de 72 élèves. Si une partie de cette diminution provient de l'absence des heures de synthèse et de coordination pour les SEGPA qui à partir de la rentrée prochaine seront distribuées directement par la DSDEN, cela est loin d'expliquer tout.

De même nous avons interrogé sur les consignes données aux Chefs d'établissements pour utiliser les heures d'atelier en augmentant les effectifs au-delà de 8 élèves. Le DASEN a répondu qu'il n'a pas donné de consignes, que les effectifs maxi seraient respectés et les moyens donnés permettraient un fonctionnement « réglementaire ».

MAIS de nombreux postes en SEGPA risquant encore de fermer, les capacités pour accueillir les élèves vont encore diminuer.

Nous serons très vigilants sur le respect des 8 élèves maximum en atelier, car nous ne sommes pas en présence d'élèves de LP et cela doit rester de l'enseignement adapté au service de ces élèves fragiles.

Le DASEN a dit que les 2h45 supplémentaires par division et par semaine n'étaient pas prévues pour les SEGPA. Nous avons une information différente du ministère.

Répondant à notre question, les services du DASEN nous ont précisé que les heures de synthèses et de coordination étaient données aussi en EREA.

À propos des EREA du département, nous avons dénoncé le projet de suppression de postes de PE Éducateur en charge de l'internat. Nous avons proposé un vœu voté à l'unanimité.

Enfin pour les ULIS, le DASEN nous a dit que les moyens donnés pour la coordination correspondent aux moyens statutaires (21h pour un PE, 18H pour un PLC ou PLP) plus les 2 heures de coordination synthèse prévues par la circulaire.

La Délégation FSU a voté contre la proposition de moyens par établissement du département.

Vincent Destrian

L'intersyndicale quitte les discussions sur le bilan de la réforme du lycée

Parce que " le ministère refuse d'en tirer un bilan sincère et objectif ", l'intersyndicale SN-LC-FO, SNETAA-FO, CGT EducAction, CNGA-CGC, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, SUNDEP, SNUEP-FSU a décidé le 25 janvier de quitter les consultations sur la réforme du lycée.

Apprentissage : les titres du ministère du Travail sont ouverts à l'apprentissage.

François Hollande avait fait part le 18 janvier de sa volonté d'ouvrir les titres du ministère du Travail à l'apprentissage. Il a annoncé lors de ses vœux aux acteurs économiques sa volonté d'offrir aux jeunes "des perspectives en dehors du système scolaire avec des formations plus courtes" et de permettre aux apprentis en rupture de contrat de se réorienter immédiatement.

Quelques jours après, la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, appelle les branches à recruter des apprentis dans ce cadre.

Actuellement, la plupart des titres professionnels créés par les branches professionnelles correspondent à des CQP (certificats de qualification professionnelle). Ces derniers sont le plus souvent préparés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Autoriser les branches à créer des CFA : une décision qui fait partie de la stratégie du MEDEF

Suite aux déclarations du Président de la République, le gouvernement s'apprête à autoriser les branches professionnelles, à **titre expérimental**, à ouvrir leurs propres CFA sans passer par les régions et l'Education nationale, alors que le discours officiel parle de la "cohérence au niveau de l'offre régionale de formation initiale et continue".

Une telle décision marquera, une fois de plus, le recul de l'Etat et laissera le champ libre au patronat d'avancer d'autres recommandations. Ainsi quelques heures après les déclarations du PR, **le PDG de Foncia, François Davy** juge que "permettre aux entreprises d'ouvrir des centres de formation pour apprentis va dans le bon sens" mais que "**faire valider les diplômes obtenus par l'Éducation nationale est absurde**" !

Un nouveau président de l'Association des régions de France (ARF)

Philippe Richert, président LR de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine a été élu, mardi 26 janvier 2016, à l'unanimité à la présidence de l'ARF. Le nouveau bureau comprend notamment François Bonneau (PS), ancien responsable de la commission éducation, comme président délégué, et Valérie Péresse (LR) comme 1ère vice-présidente. L'ARF devrait prochainement devenir un "Conseil des régions de France".

Le SNUEP-FSU organise un stage interdépartemental sur les SEGPA et l'ASH le 11 février 2016 à Coutras (33).

La politique de l'ASH dans l'Académie, les effets de l'application de la nouvelle circulaire y seront abordés. Un point particulier sera fait sur le projet du rectorat de supprimer de nombreux postes de Professeurs des Ecoles EDUCATEURS. [Convocation et autorisation d'absence](#)

Dernière minute : un CTA s'est réuni le vendredi après midi au rectorat , il a été consacré au projet académique 2016-2020, on reviendra sur ce CTA dans notre prochain Bulletin.